











# Nouvelles formes de criminalité internationale

### Dialogue entre internationalistes et pénalistes

Anne-Laure Chaumette – Raphaële Parizot
CEDIN – CDPC

9h-9h30 Rapport introductif

AL-Chaumette et R. Parizot

## **QUALIFIER** (quoi?)

#### 9h30-10h10 Les cybercrimes

Pascal BEAUVAIS

Professeur à l'Université Paris Nanterre

Gleider HERNANDEZ

Associate Professor à Durham Law School

10h10-10h30 Débat

10h30-10h45 Pause

10h45-11h25 Le terrorisme international

Julie ALIX

Professeur à l'Université de Lille 2

Raphaëlle NOLLEZ-GOLDBACH

Chargée de recherche au CNRS, École Normale Supérieure

11h25-11h45 Débat

11h45-12h25 Les atteintes à l'environnement

Marina EUDES

Maître de conférences HDR à l'Université Paris Nanterre

Juliette TRICOT

Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre

12h25-12h45 Débat

## **IDENTIFIER (qui?)**

#### 14h30-15h10 Les nouvelles formes de responsabilité individuelle

Blandine THELLIER DE PONCHEVILLE

Maître de conférences HDR à l'Université Lyon III

Muriel UBEDA-SAILLARD

Professeur à l'Université de Lille 2

15h10-15h30 Débat

15h30-16h10 Les nouvelles formes de responsabilité collective

Thomas HERRAN

Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

Isabelle MOULIER

Maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand

16h10-16h30 Débat

16h30-16h45 Pause

16h45-17h25 La responsabilité des États

Jean-Louis ITEN

Professeur à l'Université Paris VIII

Michel MASSÉ

Professeur émérite de l'Université de Poitiers

17h25-17h45 Débat

17h45-18h30 Table ronde conclusive

En avril 2015, lors du 13° Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, l'accent fut mis sur les « formes nouvelles et émergentes de criminalité transnationale ». Deux ans plus tard, en février 2017, Interpol publie un document sur « la stratégie mondiale de lutte contre la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité ».

Nées de l'apparition de nouveaux lieux déterritorialisés (Internet) mais aussi d'une attention nouvelle portée à des biens communs (l'environnement) ou à des idéologies meurtrières nourries par des foyers de conflit lointains (c'est la difficile question des terrorismes contemporains), ces nouvelles formes de criminalité ont déjà fait l'objet d'études séparées. Mais elles n'ont pas été appréhendées de manière globale au prisme du seul droit international pénal/droit pénal international. Or, de nombreuses questions se posent tant en termes de qualification des actes que d'engagement de la responsabilité de leurs auteurs. A titre d'illustration, à propos des cyberattaques, quelle(s) qualification(s) envisager, à quel crime de droit international peut-on les rattacher? peuvent-elles constituer un crime contre l'humanité ? à quelles conditions pourraient-elles constituer un crime d'agression ou un crime de guerre? Au-delà des guestions de qualification, quelle responsabilité imaginer pour les hackers, auteurs des cyberattaques ? et d'ailleurs, comment identifier les hackers qui se fondent dans l'anonymat du cyberespace?

L'objectif de ce colloque sera d'examiner ces nouvelles formes de criminalité sous l'angle du droit international pénal/droit pénal international. Il s'agira d'apprécier dans quelle mesure cette branche du droit est affectée par une telle évolution et de vérifier si elle a les moyens d'y répondre. Comment construire la norme, c'est-à-dire comme l'écrire mais aussi comment l'appliquer ? L'objectif sera en particulier d'analyser si le juge, qui « assure l'indispensable adaptation de l'ordre normatif », a les moyens de renouveler le droit international pénal/droit pénal international pour répondre aux défis posés par ces nouvelles formes de criminalité.